

## **Contribution de FNE 71 à la consultation sur le projet de décret relatif à l'encadrement de l'utilisation des pesticides dans les sites Natura 2000**

### **Préambule :**

La biodiversité, indispensable pour les services écosystémiques et la lutte contre le réchauffement climatique ne sera pas sauvée par des discours mais par des actes.

Le nouveau gouvernement va-t-il enfin relancer d'urgence son application pour réellement lutter contre l'effondrement de cette biodiversité?

**La directive européenne Habitats-Faune-Flore** qui fête cette année ses 30 ans a prévu la création d'un réseau de « zones spéciales de conservation » (ZSC) et de « zones de protection spéciale » (ZPS) appelé Natura 2000.

**Le réseau français Natura 2000** pourrait être cet outil nécessaire ambitieux, novateur et pertinent et devenir un moyen de reconquête de la biodiversité.

Hélas le bilan est faible du fait d'un manque de volonté politique.

Au point que le Conseil d'État, donnant raison à FNE Nationale par arrêt du 15 novembre 2021, a ordonné au Gouvernement d'agir pour réduire drastiquement l'utilisation des pesticides dans les sites Natura 2000, leur redonnant leur mission première : la protection de la biodiversité.

### **La responsabilité donnée aux Préfets dans le projet de décret**

Le projet de décret relatif à l'encadrement de l'utilisation des pesticides soumis ici à consultation fait donc suite à la décision du Conseil d'État. Qu'en est-il de ce projet de décret ?

Malheureusement, bien que ce ne soit pas une surprise, au lieu d'apporter un réel cadrage national et des transpositions des textes européens dans le droit français, le gouvernement reporte une fois de plus la responsabilité de l'élaboration de mesures d'encadrement ou d'interdiction de l'utilisation de pesticides sur les préfets de départements.

Retour aux pressions des lobbies de l'agrochimie et des syndicats agricoles majoritaires. Les décisions seront fonction des rapports de force locaux et se dessinent des contestations au plan contentieux.

### **Pour sa part, dénonçant les insuffisances manifestes du projet de décret, FNE 71...**

- demande l'interdiction totale des pesticides de synthèse dans les zones Natura 2000.
- dénonce et s'oppose par ailleurs à l'utilisation des pesticides hors sites Natura 2000, leurs effets nuisant à la conservation de ces derniers.
- demande une planification du développement de l'Agriculture Biologique en priorité sur les zones à enjeux eau et les zones à enjeux biodiversité, dont les sites Natura 2000
- soutiendra l'accompagnement des agriculteurs en agriculture biologique, en particulier dans les politiques d'installation dans les sites Natura 2000; moyens que la PAC néglige de façon évidente.

La présidence collégiale de FNE 71